



COMMISSION DES CHAMPIONNATS FEMININS

Procès-Verbal N° 3

Réunion du Mardi 08 Septembre 2026

Présidente	Mme BASTIEN Lydie
Secrétaire	Mme Huguette CARPENTIER
Membres	MM. Yves FRACHET - Frédéric BAUMANN - Raymond CAZEAUX

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

RAPPEL

La Commission vérifiera toutes les feuilles de matchs pour s'assurer du respect des règlements (sur classement U17F et U16F conformément aux dispositions de l'article 73.2 des R.G. de la F.F.F. : les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior sur décision du Comité de Direction de la Ligue dans la limite des 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match pour les seniors à 11 et 4 joueuses surclassées (dont une seule U16F) pour les seniors à 8.

Jamais de U15F en Senior, absence de licence)

(Jamais de U15F en catégorie U18F)

En cas d'infraction, la Commission transmettra le ou les dossiers à la C.S.R.

LIEN DOSSIER SURCLASSEMENT : <https://lmffc.fr/gestion-administrative/les-licences/reglementation-et-procedures/#1676647822963-8a401a85-bc95>

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le lundi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisées d'une amende de 30€.

Pour être acceptés par la commission, les reports devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'éducateurs ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report.**
- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.
- Un match pourra ainsi être avancé mais ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure, dûment acceptée, par la Commission.
- La Commission est seule autorisée à modifier la date des rencontres.
- Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible prévue au calendrier et fixée par la Commission établi en début de saison y compris, en cas d'urgence, jour de fête et vacances scolaires (sauf Noël et Jour de l'An).

La tablette est obligatoire pour les catégories de U13F à Séniors F.

Une vérification du nombre de licenciées sera effectuée.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Engagements
- Correspondances

CORRESPONDANCES

- ✓ **J.S BEAUSSETANNE** : Souhaite désengager une équipe U17F et U18F. Noté
- ✓ **US OLLIOULES** : En raison de l'indisponibilité de son terrain le 4 octobre, leur rencontres aller-retour sont inversé.
- ✓ **AS MAXIMOISE** : Souhaite désengager son équipe Séniors Féminine à 8.
- ✓ **FC PUGET** : Demandant les dates pour les coupes du Var Féminines. A ce jour aucune décision n'a été prise pour les coupes.
- ✓ **AS BRIGNOLES** : Souhaite désengager son équipe U15F à 8 et engager une équipe U15F à 11. Noté
- ✓ **SC TOULON** : Souhaite engager une équipe U15F à 11. Noté

INFORMATION REUNION

La Commission Féminine du District du Var invite l'ensemble des clubs féminins à participer à une réunion d'information qui se tiendra **le mardi 15 septembre 2026 à 18h00 au siège du District du Var.**

Cette réunion est destinée à toutes les catégories féminines.

La Commission souhaite la présence, a minima, des responsables du football éducatif, du football des jeunes et du football seniors.

Afin de faciliter l'organisation de cette réunion, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail.

REPRISE DES CHAMPIONNATS FEMININES

- **Séniors Féminines à 11 en Interdistrict** : 1ère journée le dimanche 20 septembre 2026.
- **Séniors Féminines à 8** : 1ère journée le dimanche 20 septembre 2026.
- **U18 Féminines à 8** : 1ère journée le samedi 19 septembre 2026.
- **U15 Féminines à 11** : 1ère journée le samedi 19 septembre 2026.
- **U15 Féminines à 8** : 1ère journée le samedi 19 septembre 2026.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11 INTERDISTRICTS

POULE A
1ERE JOURNEE
FC CARROS 2 / U.S CADIERENNE
FC MOUGINS / U.S PRADETANNE
AS CAGNES LE CROS 2 / U.S.CARQUEIRANNE LA CRAU
AS FONTONNE / EXEMPT

POULE B
1ERE JOURNEE
EXEMPT / FC PUGETOIS
ET.C.FREJUS SAINT RAPHAEL / HYERES FC
MONACO UNITED / ECM VICTORINE
RIVIERA FC / G.J.O ANTIMES JLP

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

À la suite du retrait de l'AS Maximoise, la Commission des Activités Sportives Féminines a pris la décision de constituer une seule poule de 11 équipes féminines.

L'équipe classée première de la D1 sera déclarée "Champion du Var à 8".

POULE 0
1ERE JOURNEE
EXEMPT / E.S CAMPSOISE
C.A.CANNETOIS / EFC SEYNOIS
FC RAMATUELLOIS / SC TOURVAIN
JS BEAUSSETANNE / FC BELGENTIER
FC DE POURRIERES / O.SIX FOURS LE BRUSC
US OLLIOULAISE / US SANARYENNE

CHAMPIONNAT U18F A 8

En raison du peu d'engagement d'équipe, la Commission des Activités Sportives Féminines décide de mettre en place un championnat 2 phases aller-retour, soit 20 matchs.

POULE 0
1ERE JOURNEE
O.SIX FOURS LE BRUSC / ENT PIVOTTE SERINETTE
U.S VAL D ISSOLE / A.S.LES VALLONS
US LA CADIERENNE / ASPTT HYERES

CHAMPIONNAT U17F A 11

Au vu du nombre d'équipes inscrites, la Commission des Activités Sportives Féminines informe qu'il n'y aura pas de championnat au niveau du district.

Nous vous conseillons de vous rapprocher du District de la Côte d'Azur ou du District de Provence, avec notre accord, afin d'intégrer un championnat U18F à 11.

CHAMPIONNAT U15F A 11

POULE 0
1ERE JOURNEE
S.C DRAGUIGNAN 2/ US LA CADIERENNE
E.F.C FREJUS ST RAPHAEL / F.C PUGETOIS
A.S LA BEUCAIRE / HYERES FC
SC TOULON 2 / AS BRIGNOLES

CHAMPIONNAT U15F A 8

POULE 0
1ERE JOURNEE
EXEMPT / ASPTT HYERES
ENT PIVOTTE SERINETTE / ET.S LORGUAISE
PAYS DE FAYENCE F.C / FC RAMATUELLOIS
F.C REVESTOS / J.S BEAUSSETANNE
U.S CUERS PIERREFEU / O.SIX. FOURS LE BRUSC
S.C VALOIS / U.S DU VAL D'ISOLE

DISTRICT DU VAR DE FOOTBALL

Opération << ESPOIRS DU FOOTBALL >> U12 à U15 FEMININES SAISON 2026/2027

Détecter/Evaluer / Perfectionner / Accompagner

U14F (2013)	<u>Dates des rassemblements de détections :</u> <u>Mercredi 20 Janvier 2027</u> <u>Retour des fiches au plus tard : Lundi 14 Décembre 2026</u> <u>Dates des Centres de Perfectionnement de Secteur :</u> . Mercredi 9 Décembre 2026 . Mercredi 10 Février 2027 . Mercredi 23 Février 2027. Mercredi 31 Mars 2027 Jeudi 22 Avril 2027 (CPS + match de préparation) <u>Sur convocation du CTD PPF</u> <u>Match de préparation :</u> <u>Mai 2027 (à définir)</u> <u>Sur convocation du CTD PPF</u> <u>Interdistricts :</u> Mercredi 19 Mai 2027 <u>Sur convocation du CTD PPF</u>
U15F (2012)	<u>Dates des rassemblements de détections et</u> <u>Centre de Perfectionnement de Secteur :</u> Mercredi 16 Septembre 2026 Mercredi 14 Octobre 2026 Mercredi 21 Octobre 2026 Mercredi 28 Octobre 2026 (CPS + match de préparation) <u>Sur convocation du CTD PPF</u> <u>Matchs de préparation :</u> Mercredi 4 Novembre 2026 <u>Sur convocation du CTD PPF</u> <u>Interdistricts :</u> . Mercredi 11 novembre 2026 <u>Sur convocation du CTD PPF</u>

Contact : Ludivine REGNIER (CTD PPF) au 06-08-28-92-25

DESIDERATA

Club ne pouvant jouer que le samedi

U18 à 8 : A.S. LES VALLONS

U15F à 8 : S.C VALOIS – FC REVESTOIS

Prochaine Réunion

Mardi 15 septembre 2026

Présidente : Mme BASTIEN Lydie

La Secrétaire : Mme Huguette CARPENTIER